



Syndicat des Jeunes  
Biologistes Médicaux



## Communiqué de presse

# **CRISE DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE Les biologistes médicaux n'ont bientôt plus le choix : ils vont devoir fermer à partir du 25 décembre**

Paris, le 9 décembre 2019 - Les 4 syndicats représentatifs des biologistes -SDB, SNMB, SLBC, SIBM- ainsi que la FNSIP-BM et l'APBM sont aujourd'hui contraints de faire ce constat : en l'absence de tout signe du gouvernement, la négociation avec l'Assurance maladie ne peut pas reprendre, faute de nouvelles propositions à mettre sur la table. Or en l'absence d'accord, la profession ne dispose plus d'outil de régulation conventionnel et devra terminer son activité le 25 décembre pour ne pas dépasser l'enveloppe des dépenses qui lui a été allouée pour 2019. Est-ce là l'objectif du Gouvernement ?

### **En l'état, pas d'autre choix que la fermeture**

La situation est simple : en l'absence d'accord avec l'Assurance maladie, il n'existe plus d'outil de régulation pour moduler les surplus de dépenses de biologie médicale générés par les prescriptions médicales.

Faute de véritable volonté de procéder à une maîtrise médicalisée des dépenses (quasiment aucune action d'ampleur n'a été engagée par l'Assurance maladie en 6 ans d'accord pluriannuel et les seules actions sont le fait de la profession), les dépenses de biologie médicales devraient dépasser de 26 millions l'enveloppe déterminée pour 2019.

Plutôt que de laisser l'Assurance maladie baisser arbitrairement les tarifs en 2020 pour procéder à un rattrapage, mettant encore plus en péril l'avenir des laboratoires de biologie médicale (LBM), la profession n'a pas d'autre choix que de cesser son activité dès le 25 décembre afin de compenser immédiatement le dépassement de l'enveloppe.

### **De nombreuses propositions**

Les syndicats, soutenus par les internes, souhaitent une enveloppe de départ à 3751 M € avec une évolution annuelle supérieure aux années précédentes. Il nous semble également important de s'orienter vers une maîtrise médicalisée pour une biologie plus efficiente, comprenant notamment une revue de la nomenclature. Reconnaisant de la volonté d'impliquer les biologistes dans les

Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et la responsabilité des examens de biologie délocalisés, nous devons pouvoir avancer ensemble dans l'intérêt de la santé public.

## Un signe pour reprendre les négociations

Cette situation absurde et extrêmement préjudiciable pour les patients pourrait être évitée si le Gouvernement donnait à l'Assurance maladie la marge nécessaire pour négocier avec notre profession. Les syndicats représentatifs seraient alors enclins à revenir à la table des négociations pour trouver un accord satisfaisant pour toutes les parties et ainsi sécuriser l'offre de biologie médicale sur tout le territoire.



Dr François BLANCHECOTTE  
Président  
Syndicat des biologistes  
11 rue de Fleurus  
75006 Paris  
Tél : 06 08 89 61 02



Dr Lionel BARRAND  
Président  
Syndicat des jeunes  
Biologistes médicaux  
87 avenue des Vosges  
67000 Strasbourg  
Tél : 06 67 20 81 88



Dr Jean PHILIPP  
Président  
Syndicat des laboratoires  
de biologie clinique  
6 place de la Madeleine  
75008 Paris  
Tél : 06 77 15 54 07



Dr Claude COHEN  
Président  
Syndicat national  
des médecins biologistes  
133 bd du Montparnasse  
75006 Paris  
Tél : 06 09 68 51 76



Aurélien TRUFFOT  
Coprésidente Biologie Médicale  
Fédération Nationale des Syndicats  
d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale  
79 rue Périer  
92120 Montrouge  
Tél : 07 86 49 83 37

---